

## Séance ordinaire du 13 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 13 août 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### Résolution 2024-08-242

#### Procès-verbaux des 9 et 16 juillet 2024 / Adoption

Une copie des procès-verbaux de la séance tenue le 9 juillet 2024 et de l'assemblée de consultation publique sur le règlement n° 312 tenue le 16 juillet 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que les procès-verbaux des 9 et 16 juillet 2024 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-243

#### Comptes payés, payables et recevables / Approbation

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> S12259 à S12280 62092 à 62176	766 473,91 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> S12281 à S12365 62177 à 62193	426 997,84 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n <sup>os</sup> 4FD000080 à 4FD000091	63 719,43 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Première période de questions

## Séance ordinaire du 13 août 2024

### Résolution 2024-08-244

#### Dépôt de documents

---

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé la proposition suivante :

- Octroi d'un mandat de service-conseil en management sportif à RTSCMS Réal Travers de Terrebonne, dans le cadre du projet de reconstruction de l'aréna, pour le prix de 647 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à la facture n° F002-2024 datée du 15 juillet 2024.

### Résolution 2024-08-245

#### Contrat pour un plan de gestion sécurisée de l'infrastructure informatique de la Ville / Autorisation de signature

---

Il est proposé par **Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'autoriser la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat 2024 pour un plan de gestion sécurisée de l'infrastructure informatique de la Ville au coût de 6 998,67 \$ plus les taxes, pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2024, avec Solti solutions TI de Sherbrooke, tel qu'il appert au contrat n° OP23222 daté du 11 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-246

#### Addenda n° 1 à la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du PRACIM / Autorisation de signature

---

Il est proposé par **Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, à signer l'addenda n° 1 à la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) – Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire (dossier 2030261 dans le cadre des *Travaux du Garage municipal de la rue Saint-Michel*), pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## Séance ordinaire du 13 août 2024

### Résolution 2024-08-247

#### Poste de brigadier scolaire / Entérinement de fin d'emploi

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** que le Conseil municipal entérine la fin d'emploi effective le 21 juin 2024, de M<sup>me</sup> Lucie Larose, au poste de brigadière scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-248

#### Équipe d'intervention rapide (RIC) / Formation pour instructeurs

**Considérant** les nouvelles obligations de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM), de former une équipe d'intervention rapide (RIC), soit des instructeurs pour le sauvetage de pompiers lors d'incendie de bâtiment;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser des dépenses d'une enveloppe budgétaire estimée à 1 228 \$ pour la formation de 2 de nos pompiers comme instructeur de niveau RIC 2, laquelle formation est dispensée dans les locaux de l'Institut de Protection contre les incendies du Québec (IPIQ) à Laval.

**Et résolu** également que les frais de déplacement et de repas soient à la charge de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-249

#### Caméras de surveillance / Acquisition

**Considérant** le projet d'installation de caméras de surveillance sur différentes propriétés municipales de la Ville de Saint-Césaire;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition de 10 caméras de surveillance ainsi qu'à leur installation électrique et de liaison informatique pour le prix total de 17 513 \$ plus les taxes auprès des fournisseurs suivants:

- MBI Sécurité inc. de Granby (soumission n° 4850 datée du 2 mai 2024);
- Vitech Électrique de Saint-Césaire (Proposition n° 20240510D datée du 10 mai 2024);
- Les TéléSystèmes du Québec de La Présentation (Devis n° 3464 daté du 30 juillet 2024).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 13 août 2024

**Résolution 2024-08-250**

**Entente en sauvetage spécialisé avec la Municipalité de Rougemont –  
Sauvetage technique et d’hydrocarbures / Autorisation de signature**

**Considérant** l’Entente *Entraide intermunicipale d’un plan d’aide pour le sauvetage technique* ayant pour objet de permettre à la Ville de Saint-Césaire de prêter assistance pour les interventions de sauvetage technique et d’hydrocarbures aux conditions qui y sont prévues pour la Municipalité de Rougemont, partie à l’entente;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d’autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l’Entente *Entraide intermunicipale d’un plan d’aide pour le sauvetage technique* avec la Municipalité de Rougemont.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-08-251**

**Entente pour le sauvetage spécialisé avec la Ville de Cowansville –  
Sauvetage technique et d’hydrocarbures / Autorisation de signature**

**Considérant** l’Entente *Entraide intermunicipale d’un plan d’aide pour le sauvetage technique* ayant pour objet de permettre à la Ville de Saint-Césaire de prêter assistance pour les interventions de sauvetage technique et d’hydrocarbures aux conditions qui y sont prévues pour la Ville de Cowansville, partie à l’entente;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d’autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l’Entente *Entraide intermunicipale d’un plan d’aide pour le sauvetage technique* avec la Ville de Cowansville.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-08-252**

**Entente pour le sauvetage spécialisé avec la Ville de Bromont –  
Sauvetage technique et d’hydrocarbures / Autorisation de signature**

**Considérant** l’Entente *Entraide intermunicipale d’un plan d’aide pour le sauvetage technique* ayant pour objet de permettre à la Ville de Saint-Césaire de prêter assistance pour les interventions de sauvetage technique et d’hydrocarbures aux conditions qui y sont prévues pour la Ville de Bromont, partie à l’entente;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

## Séance ordinaire du 13 août 2024

**Et résolu** d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente *Entraide intermunicipale d'un plan d'aide pour le sauvetage technique* avec la Ville de Bromont.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-253

#### **Plan de gestion d'actifs en eau / Engagement à élaborer et mettre en œuvre un PGA-Eau**

---

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**Considérant** que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**Considérant** que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**Considérant** que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire s'engage à :

- élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 30 septembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-254

#### **Appel d'offres CHI-20252027 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux / Mandat à l'Union des municipalités du Québec**

---

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre;

## Séance ordinaire du 13 août 2024

**Considérant** que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19):

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au «règlement n°26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le Conseil d'administration de l'UMQ;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu que :**

- le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;
- la Ville de Saint-Césaire confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'UMQ visant l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) en vrac pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;
- la Ville de Saint-Césaire confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Césaire s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;
- la Ville de Saint-Césaire confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- la Ville de Saint-Césaire reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour celles non membres de l'UMQ;
- un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 13 août 2024

#### Résolution 2024-08-255

##### Poste de journalier spécialisé au service des Travaux publics / Embauche

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'embaucher de M. Julien Bouchard au poste de journalier spécialisé du service des Travaux publics, lequel entrera en fonction en septembre 2024.

La rémunération associée à ce poste de journalier spécialisé est établie selon l'échelon 3 de la grille salariale en vigueur des emplois cols bleus.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant à la date d'entrée en fonction en septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-08-256

##### Remorque à benne basculante / Acquisition

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'une remorque à benne basculante (7' x 12' en acier galvanisé) auprès de Performance NC de Drummondville, pour le prix de 13 528 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 8 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-08-257

##### Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenants n<sup>os</sup> 22 à 26 et 8R1

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'autoriser les avenants de modification en structure et civil n<sup>os</sup> 22 à 26 et 8R1, d'une somme de 98 976,38 \$ plus les taxes, de la firme Denommée Architectes, au projet des Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, tel qu'il appert auxdits avenants datés des 27 juin, 2 et 15 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-08-258

##### Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Certificat de paiement n<sup>o</sup> 7

---

**Considérant** la recommandation datée du 17 juillet 2024 de la firme Denommée Architectes, concernant le certificat de paiement n<sup>o</sup> 7 au contrat n<sup>o</sup> AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

## Séance ordinaire du 13 août 2024

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du certificat de paiement n° 7 au contrat n° AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, d'une somme de 186 894,71 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Arri Construction, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

**Et résolu également** d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-259

#### **Règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du règlement intitulé « règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** l'assemblée de consultation publique tenue le 9 juillet 2024 lors de la séance ordinaire;

**Considérant** que ce règlement contient plusieurs objets susceptibles d'approbation référendaire et qu'au 31 juillet 2024, la Ville n'a reçu aucune demande des personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum en référence à l'avis public publié à cet effet le 16 juillet 2024;

**Considérant** que ce projet de règlement vise à:

- mettre en place un cadre normatif pour les conteneurs accessoires aux usages agricole et public;
- inclure une nouvelle description d'usage encadrant les «lieux de dépôt pour contenants consignés» à même la sous-classe d'usage commercial A-2;
- modifier la superficie maximale établie pour les terrasses saisonnières accessoires aux «bars laitiers»;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'adopter le règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



**Résolution 2024-08-260**

**Règlement n° 312 interdisant provisoirement certaines interventions, certains travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Césaire / Adoption**

**Considérant** qu'une copie du règlement intitulé « règlement n° 312 interdisant provisoirement certaines interventions, certains travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Césaire » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** que ce règlement provisoire vise plusieurs objets ayant une incidence sur la demande en eau potable provenant de l'aqueduc municipal, ainsi qu'au regard des capacités des réseaux d'égouts municipaux. Sous réserve de certaines exceptions, ce règlement promulgue les interdictions suivantes pour que la Ville ait le sursis nécessaire afin de mettre à niveau les infrastructures d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable :

- l'ouverture et le prolongement de nouvelles rues ;
- les projets résidentiels dont l'effet est d'ajouter un ou plusieurs logements ;
- les nouveaux raccordements et branchements d'immeubles ;
- la construction, l'agrandissement, la rénovation, la conversion ou le remplacement d'un usage à l'intérieur d'un bâtiment commercial ou industriel, dont l'effet est d'augmenter les rejets d'eaux usées dans le réseau d'égouts sanitaire de la Ville;

**Considérant** l'assemblée de consultation publique tenue le 16 juillet 2024 à la salle du Conseil municipal à compter de 19 h 30, telle que l'avis public à cet effet publié le 19 juin 2024;

**Considérant** que des changements d'ordre clérical ont été apportés au règlement, tels dans le libellé du titre du règlement et dans le libellé aux articles 25 et 37;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'adopter, tel que corrigé, le règlement intitulé « règlement n° 312 interdisant provisoirement certaines interventions, certains travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Césaire ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-08-261**

**Dérogation mineure DM-03-2024 soumise pour l'aménagement d'une aire de stationnement accessoire - 2002, route 112 / Autorisation**

---

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été soumise par M. Gabriel Godin, propriétaire, concernant l'aménagement d'une aire de stationnement accessoire au bâtiment commercial situé au 2002, route 112, lot n° 6 524 475, en zone n° 205;

**Considérant** une description technique et un plan projet d'implantation (stationnement) préparés par M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, respectivement les 28 février et 13 mars 2024 sous les numéros 17 237 et 17 252 de ses minutes;

**Considérant** que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'aménagement de l'aire de stationnement sur le lot voisin n° 6 524 476, soit pour y implanter une allée d'accès d'une largeur de 7,5 mètres, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements stipule que ce type d'aménagement doit être situé sur le même terrain que l'usage desservi;

**Considérant** que l'approbation de cette dérogation mineure aurait aussi comme effet d'autoriser l'aménagement de ladite aire de stationnement, incluant son allée de circulation, sur la ligne mitoyenne des lots susmentionnés, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements stipule qu'une aire de stationnement accessoire à un usage commercial doit respecter une distance minimale de 0,9 mètre envers toute ligne de lot;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 25 juillet 2024, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-03-2024;

## Séance ordinaire du 13 août 2024

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser la dérogation mineure n° DM-03-2024 telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-262

#### **Dérogation mineure DM-08-2024 soumise pour l'implantation du bâtiment d'habitation - 119, rue Lebleu / Autorisation**

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été soumise par M<sup>me</sup> Maude Lachance, la propriétaire, concernant l'implantation du bâtiment d'habitation de type maison mobile situé au 119, rue Lebleu, sur le lot n° 1 593 094, en zone n° 509;

**Considérant** le certificat de localisation préparé par M. Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, préparé le 7 janvier 2021 sous le numéro 9042 de ses minutes;

**Considérant** que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation du bâtiment susmentionné, lequel présente une marge de recul latérale droite établie à 1,84 mètre, alors que la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 2 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,16 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 25 juillet 2024, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-08-2024;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser la dérogation mineure n° DM-08-2024 telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 13 août 2024

**Résolution 2024-08-263**

**Ordinateur pour le service de l'Urbanisme (Remplacement) / Acquisition**

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un nouvel ordinateur (remplacement) pour le service de l'Urbanisme auprès de Logimax Service Informatique de Saint-Césaire, pour le prix de 1 646 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition datée du 23 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-08-264**

**Posa Source des Monts – Travailleur de rue à Saint-Césaire / Appui**

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance du projet *Travail de rue* porté par Posa Source des Monts dans le cadre de sa demande d'aide financière auprès de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie;

**Considérant** que Posa Source des Monts intervient, autant dans un but préventif que dans une assistance directe et une relation d'aide auprès des individus en difficulté, qu'ils soient dans la rue, à l'école, à la Maison de jeunes ou dans tout autre lieu d'appartenance dans notre communauté;

**Considérant** que Posa Source des Monts favorise, chez les individus en difficulté, le désir de se prendre en main, leur propose et les accompagne dans les moyens pour ce faire;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appuie l'organisme Posa Source des Monts dans son projet *Travail de rue* à Saint-Césaire pour les motifs énoncés dans la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-08-265**

**Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire – Projet de repas congelés pour les aînés en lien avec la MADA / Appui**

**Considérant** le projet de repas congelés pour les aînés soumis pour une aide financière dans le cadre du Programme Québec ami des aînés (QADA) du gouvernement du Québec par le Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire (CAB), le tout en lien avec la politique municipale Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** que ce projet vise à améliorer la qualité de vie de nos aînés et favorise leur inclusion dans la communauté, leur autonomie et leur maintien à domicile pour vivre dans leur environnement familial tout en ayant accès à une alimentation adaptée à leur besoin;

## Séance ordinaire du 13 août 2024

**Considérant** que ce projet permet aussi de mobiliser les bénévoles de notre communauté, renforçant ainsi l'esprit de solidarité et les liens intergénérationnels tout en encourageant l'implication communautaire et en créant des opportunités d'interaction sociale essentielles pour le bien-être de nos aînés;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appuie le projet de repas congelés pour les aînés soumis par le Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire (CAB) pour les motifs énoncés dans la présente résolution et encourage les autorités du QADA à l'accueillir favorablement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-266

#### Nuit des sans-abris Haut-Richelieu-Rouville 2024 / Octroi d'un don

**Considérant** la demande d'appui financier par la Table de concertation en itinérance de Saint-Jean-sur-Richelieu et son comité organisateur de la Nuit des sans-abris Haut-Richelieu-Rouville, impliquant aussi le Centre d'action bénévole (CAB) de Saint-Césaire;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'octroyer un don d'une somme de 250 \$ pour la Nuit des sans-abris 2024 qui aura lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu le vendredi 18 octobre prochain à compter de 17 h 00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-267

#### Maison de Jeunes des Quatre-Lieux – Utilisation du gymnase et de la piscine du Complexe sportif pour l'année scolaire 2024-2025 / Autorisation

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser la Maison de Jeunes des Quatre Lieux à utiliser gratuitement le gymnase et la piscine du Complexe sportif à raison d'une heure par semaine selon l'horaire disponible, durant la période de l'année scolaire 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## Affaires nouvelles

### Résolution 2024-08-268

#### Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux - Brunch bénéfique / Achat de billets

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

## Séance ordinaire du 13 août 2024

**Et résolu** de procéder à l'achat de 2 billets au coût total de 80 \$ pour le brunch de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux qui aura lieu à Saint-Paul-d'Abbotsford le 8 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-08-269

**Premier projet de résolution accordant le PPCMOI-01-2024 afin d'autoriser l'usage «habitation communautaire - classe D» pour l'immeuble situé au 1330, rue Saint-Georges, lot n° 1 592 454, zone n° 212-P**

---

**Considérant** le règlement n° 181 sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Césaire et amendement et la demande introduite en l'espèce par M. Guillaume Auclair, mandataire pour la propriétaire 9473-8879 Québec inc.;

**Considérant** que cette demande de PPCMOI vise à autoriser pour l'immeuble cité en objet l'usage «habitation communautaire - classe D», tel que prévu au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, et ce, pour un maximum de douze (12) chambres à coucher;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'autoriser le PPCMOI-01-2024, et ce, conformément à sa délibération n° U1066-08-2024;

**Considérant** que cette demande respecte les orientations et objectifs d'aménagement énoncés à l'article n° 2.1.2 au règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire n° 91-2005 et amendements, notamment :

- Favoriser une offre résidentielle diversifiée afin de répondre aux besoins de différentes clientèles;
- Optimiser l'utilisation de l'espace disponible dans le périmètre d'urbanisation;

**Considérant** que cette demande s'inscrit parmi les moyens d'action prévus à l'article n° 2.1.3 du règlement susmentionné, notamment :

- s'assurer que le zonage en vigueur puisse permettre la construction d'une diversité d'habitations[...];
- Montrer une ouverture à l'égard de projets résidentiels non conventionnels : recyclage de bâtiments, projets d'ensemble comportant des aires communes, etc.;

**Considérant** que le lot n° 1 592 454 s'avère conforme au règlement de Lotissement n° 93-2005 et amendements;

**Considérant** qu'aucune rénovation, aucun agrandissement et aucun nouveau branchement n'est demandé au support de l'instauration de cet usage d'«habitation communautaire»;

## Séance ordinaire du 13 août 2024

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'accorder le PPCMOI-01-2024 afin d'autoriser l'usage «habitation communautaire - classe D» pour l'immeuble situé au 1330, rue Saint-Georges, portant le numéro de lot 1 592 454 et situé en zone n° 212-P sous les conditions suivantes :

- 1) procéder à la mise aux normes de l'ensemble du système d'alarme incendie du bâtiment, incluant la détection, le filage ainsi que le panneau de contrôle. Cette mise aux normes est soumise à la norme CAN/ULC-S536-13 sur l'inspection et la mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie ainsi qu'à la norme CAN/ULC-S537-13 norme sur la vérification des réseaux avertisseurs d'incendie;
- 2) l'usage «habitation communautaire - classe D» s'accompagne d'une limitation fixée à un maximum de douze (12) chambres à coucher pouvant être occupées.

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de résolution soit fixée au 10 septembre 2024 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Correspondances

### Seconde période de questions

**Fin de la séance.**

---

Luc Forand  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

### Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2024-08-244, 2024-08-245, 2024-08-248, 2024-08-249, 2024-08-254,  
2024-08-255, 2024-08-257, 2024-08-258, 2024-08-263, 2024-08-266,  
2024-08-268.

---

Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe